

La laïcité ne consiste pas à passer au kärcher tout un patrimoine immatériel populaire

Un certain Khalid Hamdani, ancien membre du Haut Conseil à l'intégration, vient de faire paraître, dans Respect Mag, un article intitulé *Islam, laïcité, un débat destructeur*. Il y demande la suppression du débat sur la laïcité et, pour faire bon poids, il voudrait voir disparaître tout un pan de la culture populaire française qu'il estime, à tort ou à raison selon les sujets, avoir des liens plus ou moins étroits avec les « racines chrétiennes » de la France :

« En effet, comment un citoyen athée, ou ayant une confession autre que catholique, s'il habite dans un centre ville à proximité d'une cathédrale, peut-il continuer à accepter sans réagir que les cloches sonnent tous les dimanches sans que rien ne soit fait pour faire cesser cette intrusion sonore et ostentatoire de la religion dans l'espace public? Comment accepter les processions qui se déroulent sous les yeux des badauds, les manifestations à caractère religieux sur la voie publique à Lourdes, les débordements du mardi gras, les messes funèbres retransmises par haut parleurs à l'extérieur des églises en présence des autorités etc...

Attention, cette fois-ci, les musulmans de France et tous les républicains laïques et cohérents pourraient constituer une sorte de front commun. Ils pourraient exiger l'application rigoureuse de la laïcité à tous et sur l'ensemble des territoires de la République. Ils pourraient exiger que toutes les religions soient traitées de la même façon sans arrangements ni dérogations. Peu importe alors que les racines de la France soient chrétiennes ou païennes, grecques ou romaines, ce qui compte c'est que la République laïque ne

pratique plus le deux poids et deux mesures. »

Nous assistons là, non pas à une défense de la laïcité (nous savons fort bien que l'objectif de l'auteur est de promouvoir l'installation de signes islamiques dans l'espace public) mais à une tentative d'instrumentalisation de la laïcité pour faire ce que l'islam a toujours fait chaque fois qu'il s'est installé dans un pays : faire disparaître haineusement toute trace de la culture qui l'avait précédé.

En France, il se trouve que cette culture est, partiellement, chrétienne. Si l'islam veut la faire disparaître, qu'il prenne ses responsabilités, qu'il le demande en son nom, mais qu'il ne fasse pas appel à l'idée de laïcité. Cette dernière n'a jamais eu pour projet de passer au kärcher tout patrimoine qui a le tort d'être chrétien. A l'école laïque, on apprend les auteurs chrétiens quand ils ont laissé des oeuvres littéraires. Personne ne souhaite éliminer les cathédrales du centre des villes sous prétexte que ce sont des signes religieux.

Le patrimoine immatériel est plus fragile, mais il a droit au même respect, et il est reconnu en tant que tel par l'Unesco. Les cloches, les processions, Noël, Mardi-Gras, les grottes de Lourdes : tout ceci fait partie de notre patrimoine immatériel, et il n'est pas question d'y toucher sous prétexte de laïcité. Ces éléments sont d'ailleurs christianisés plutôt que chrétiens. Les cloches, évolution du tambour, sont un des instruments les plus anciens de l'humanité, bien antérieur au christianisme. Les grottes de Lourdes sont probablement peu différentes dans leur fonctionnement des grottes de divinités miraculeuses telles qu'elles existaient dès l'antiquité. Des fêtes telles que Noël et Mardi-Gras sont fort peu chrétiennes et sont surtout caractéristiques d'un rythme annuel européen très marqué par la succession des bonnes et des mauvaises saisons. Quant aux processions, elles existaient déjà dans la Grèce antique, et le christianisme, là encore, reprend une pratique antérieure à lui et nous met en contact avec nos racines les plus anciennes, ce dont je lui suis reconnaissant. La loi de 1905 a prévu en son article 27 le cas des

cérémonies, cloches et processions ; ce n'est pas une nouveauté et il n'y a pas à y revenir. Monsieur Hamdani, quand ça l'arrange, voudrait passer pour plus laïc que la loi de 1905, mais celle-ci nous convient parfaitement, y compris sur les cloches et processions.

Il est vrai que cette loi n'a pas prévu les « *les messes funèbres retransmises par haut parleurs à l'extérieur des églises en présence des autorités* », dont se choque aussi Monsieur Hamdani.

Diantre ! quand une famille dit adieu à un des siens et déborde un peu sur la voie publique à cette occasion, Monsieur Hamdani y trouve à redire. Belle mentalité ! Il faudrait peut-être demander à la famille endeuillée de quelle loi elle tient l'autorisation d'occuper, exceptionnellement, l'espace public. Hé bien, Monsieur Hamdani, c'est une chose que vous devriez savoir depuis que vous fréquentez les Français : nous avons assez de coeur, chrétiens et laïcs confondus, pour laisser les gens procéder à leurs enterrements sans les harceler. Et vous feriez bien d'adopter d'urgence ce trait de caractère, car notre patience n'est pas sans limites avec les malotrus.

Le patrimoine immatériel de la France et de l'Europe mérite autant qu'un autre d'être défendu, et on ne va pas lui reprocher d'être chrétien, christianisé ou repris par le christianisme.

Ce patrimoine est chez lui ici, sur sa terre ancestrale, et il a le droit d'y être respecté.

Les populations que la France a accueillies sur son sol lui doivent reconnaissance et respect. Il ne leur appartient pas de réclamer la destruction rageuse du patrimoine français, même immatériel. Il ne leur appartient pas non plus de le prendre en otage : « *Si vous n'accordez pas une visibilité égale à mes voiles et à mes appels à la prière, je demanderai la destruction de votre patrimoine.* »

Un tel chantage doit être repoussé énergiquement ; en tous cas, il n'a rien à voir avec la laïcité.

Chantage que l'auteur poursuit sur d'autres thèmes :

« *Enfin, si l'UMP ne veut rien entendre, il faudra tirer la*

sonnette d'alarme du côté de nos grandes entreprises qui ont tout à perdre avec la publicité négative d'un tel débat. En effet nul besoin d'être grand clerc pour voir que les nouvelles classes dirigeantes issues des révolutions arabes auront à cœur de défendre les intérêts de leurs pays, de leurs peuples et non pas les intérêts privés de leurs dirigeants qui ne seront plus jamais des «amis de la France» mais de simples partenaires. »

Le mépris qu'a l'auteur de la France éclate encore dans ce passage :

« Il est temps de regarder la réalité en face. La France est désormais un banal pays européen, membre de l'Otan, tributaire des décisions économiques et monétaires allemandes, inquiet sur son identité, divisé sur les réformes, dirigé par des élites déconnectées du peuple, coupé de ses anciennes colonies et zones d'influence, ayant du mal à trouver sa place dans la mondialisation; bref, la France est en passe de ne plus être une «puissance moyenne».

Questions :

1 qui a autorisé ce monsieur, qui nous hait à ce point, à demeurer sur notre sol ?

2 dans l'hypothèse où ce monsieur serait chez nous grâce à des droits automatiques (français par droit du sol ?), qu'est-ce que les pouvoirs publics comptent faire pour que la nationalité française soit moins bradée à des gens qui, de toute évidence, ne sont pas des Français de coeur ?

3 qui a nommé ce monsieur, qui ne nous veut aucun bien, dans un organisme officiel comme le Haut Conseil à l'Intégration ?

Léonidas

REFERENCES :

[Islam, laïcité, un débat destructeur](#)

Paru dans Respect Mag ; Via Fdesouche.com

[La loi de 1905](#)

[L'Unesco et le patrimoine immatériel](#)